

MIDLAND PCS 1050

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit MIDLAND PCS 1050

Autres moyens

d'identification

Sans objet

Utilisation recommandée Détergent

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

d'urgence

Numéro de téléphone en cas : 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission 02/13/2015

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 2 Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 3 Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 3 Toxicité aiguë (Dermale) : Catégorie 3 Irritation de la peau : Catégorie 2 Irritation occulaire : Catégorie 2A Toxicité systémique sur un : Catégorie 1 (Yeux)

organe cible précis exposition unique

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition unique

Toxicité systémique sur un

organe cible précis exposition unique

: Catégorie 2

: Catégorie 3 (Système nerveux central)

Élément étiquette SGH

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Déclarations sur les risques : Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

911314 1/10

MIDLAND PCS 1050

Cause des lésions aux organes (Yeux). Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Déclarations sur la sécurité

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'exposition: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie: Éteindre avec du sable, de la poudre sèche ou de la mousse à l'épreuve de l'alcool.

Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination:

Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

méthanol 67-56-1 60 - 100 prop-2-yn-1-ol 107-19-7 10 - 30

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

911314 2 / 10

MIDLAND PCS 1050

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire

avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire

immédiatement appel à une assistance médicale.

Protection pour les

secouristes

: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour

l'équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

: Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur

les effets sur la santé et les symptômes.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction

inadéquats

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Risque d'incendie

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. La distance de retour de flamme peut être considérable. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les

zones en contrebas.

Produits de combustion

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/eu d'explosion page repriser les émantiers.

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de

protection aux chapitres 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.

911314 3 / 10

MIDLAND PCS 1050

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ouvrir les barils avec précaution,

le contenu pouvant être sous pression.

Conditions de stockage sures

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Garder dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : -10 °C à 25 °C

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
methanol	67-56-1	TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	250 ppm	ACGIH
		TWA	200 ppm 260 mg/m3	NIOSH REL
		STEL	250 ppm 325 mg/m3	NIOSH REL
		TWA	200 ppm 260 mg/m3	OSHA Z1
prop-2-yn-1-ol	107-19-7	TWA	1 ppm	ACGIH
		TWA	1 ppm 2 mg/m3	NIOSH REL

Mesures d'ordre technique

: Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air

au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Gants de type standard

Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de

911314 4 / 10

MIDLAND PCS 1050

dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les preoduits

chimiques.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations

supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils

de protection respiratoire agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Se laver à fond la figure, les mains et la peau

exposée après avoir manipulé.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : ambre

Odeur : douce

pH : 5.0, 100 %

Point d'éclair : 13 °C vase clos, Entretient la combustion

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Taux d'évaporation : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure

Limite d'explosivité,

inférieure

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.891

Solubilité dans l'eau : légèrement soluble Solubilité dans d'autres : Donnée non disponible

Solvanis

solvants

-

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible
COV (composés organiques : Donnée non disponible

volatils)

911314 5 / 10

MIDLAND PCS 1050

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Bases

Produits de décomposition

dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre

les substances suivantes:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies

possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Provoque une irritation de la peau.

Ingestion : Peut causer la cécité s'il est avalé. Toxique en cas d'ingestion.

Inhalation : Toxique par inhalation. L'inhalation peut affecter le système nerveux

central.

Exposition chronique : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Évaluation de l'exposition humaine

: Rougeur, Douleur, Irritation Contact avec les yeux

Contact avec la peau : Rougeur, Irritation

Ingestion : Pas d'information disponible.

Inhalation : Étourdissements, Somnolence

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 142.86 mg/kg : 4 h Estimation de la toxicité aiguë : 4.29 mg/l Toxicité aiguë par inhalation Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : 428.57 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la : Donnée non disponible

peau

911314 6/10

MIDLAND PCS 1050

Lésion/irritation grave des

yeux

: Donnée non disponible

Sensibilisation cutanée ou

respiratoire

: Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible Effets sur la reproduction : Donnée non disponible

Mutagénécité de la cellule

germinale

: Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

STOT - exposition unique : Donnée non disponible
 STOT - exposition répétée : Donnée non disponible
 Toxicité par aspiration : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

Composants

Toxicité pour les poissons : méthanol

96 h CL50: 15,400 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques **Composants**

: méthanol

48 h CE50: > 10,000 mg/l

Toxicité pour les algues : méthanol

72 h CE50: 22,000 mg/l

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

911314 7 / 10

MIDLAND PCS 1050

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou

le sol. Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des

déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

: Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux,

provinciaux ou nationaux

RCRA - Resource Conservation and Recovery

Authorization Act Déchet

dangereux

: D001 (Produits inflammables)

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

No. UN : 1993

Description des : Flammable liquids, n.o.s.

marchandises

(methanol, prop-2-yn-1-ol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Dangereux pour : non

l'environnement

Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1993

Description des : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

marchandises

(methanol, prop-2-yn-1-ol)

Classe : 3
Groupe d'emballage : II
Polluant marin : non

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
méthanol	67-56-1	5000	8333

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

911314 8 / 10

MIDLAND PCS 1050

SARA 311/312 Dangers : Risque d'incendie

Risque aigu pour la santé

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux

exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés

tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

méthanol 67-56-1 60 %

prop-2-yn-1-ol 107-19-7 10 %

California Prop 65

ATTENTION: Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

méthanol 67-56-1

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

Inventaire des États-Unis TSCA :

Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

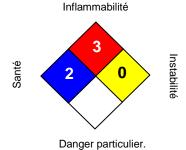
non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

911314 9 / 10

MIDLAND PCS 1050

NFPA:



HMIS III:

SANTE	2
INFLAMMABILITE	3
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 02/13/2015

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

911314 10 / 10